

Monsieur Charles Farget.

Tailleur de pierre demeurant
à Hautefoy commune de Royès

Je m'engage à construire un monu-
ment funéraire en pierres de tailles
au cimetière de Royès. Pour le
compte de Monsieur Ledue
du village du Pieq.

Le dit monument comprendra
l'intérieur; sera fait en moellons
à chaux et sable au mortier de chaux
hydraulique les joints seront dégradés
et fait au ciment, quatre rayons en
ciment armés de 2^m 5 de long. 0^m 60
de largeur et 0^m 08 d'épaisseur Deux rayons
de 1^m 70 de long. 0^m 60 de large. et 0^m 08
d'épaisseur il sera fait au font un puits
de 0^m 60 de long. 0^m 50 de large 0^m 10 de
profond de chaque côté du puits
il sera fait un dallage en ciment de 2^m 08
de long et 0^m 60 de large.

L'élevation du monument sera
en pierre de taille de 2^m de long
et 2,50 de large et sera surmonté
d'une pierre debout avec croix
l'enlèvement des terres devant être
par l'entrepreneur le tout pour
le prix de 6200 francs

A présent il reste convenu que
si le mur mitoyen avec la concession
Lamoulon peut servir à l'établissement
du monument il sera fait un rabais
de 200 francs.

Fait à Royère le 26 Septembre 1931

Farges Charles

Laillet de Fréne

Ernst Leduc